

## Les journées juridiques du Patrimoine 2018 : mardi 13 novembre 2018.

A la Cité de l'architecture, Palais de Chaillot, par la Fédération Patrimoine-Environnement (FPE)



Les sujets qui nous préoccupent dans notre petite commune de Collonges-la-Rouge nous ont incités à saisir l'opportunité de ces journées, pour former deux membres de notre bureau : François Varret, Secrétaire et Etienne Dessus de Cérou, Vice-président. 7 conférences de très haut niveau, un Président de la FPE, le bâtonnier Alain de La Bretesche, toujours aussi à l'écoute et de

bon conseil et en prime une intervention de Mme la Garde des sceaux, Nicole Belloubet, pour la remise des prix Pierre-Laurent Frier. Vous trouverez ci-joint le rapport complet. Voici la synthèse partagée ce 26 novembre avec Mme la Maire :

- L'utilité de trouver de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour aider nos petites communes à exploiter au mieux les crédits disponibles pour sauvegarder le patrimoine. Chaque année, environ 30M€ de crédits dits « article 1 » ne sont pas consommés ! (*par Raphaël Gérard, député de la Charente-Maritime, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, page 3 du rapport complet*).
- La nouvelle loi ELAN encourage les ABF à émettre des avis simples, mais après un dialogue approfondi avec les pétitionnaires prenant en compte les prescriptions préétablies. A noter le rôle de médiateur donné au Pt de la Commission Régionale Patrimoine et Architecture. (*par Raphaël Gérard, député de la Charente-Maritime, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, page 4 du rapport complet*).
- Les associations de défense du Patrimoine sont encouragées à œuvrer en amont. Encouragement aux lanceurs d'alerte (*par Raphaël Gérard, député de la Charente-Maritime, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, page 4 du rapport complet*).
- Le loto du Patrimoine n'est pas la panacée. C'est un complément appréciable de 41 M€ (moins la taxation potentielle !) à un budget pour la sauvegarde du patrimoine qui est de 320 M€. (*par François de Mazières, maire de Versailles, p5 du rapport complet*).
- Les associations de défense du Patrimoine sont certes encouragées à œuvrer en amont et à lancer des alertes, mais les RPE (Recours Pour Excès de pouvoir) seront plus strictement encadrés. (*par Christine Maugüé, présidente de la 7<sup>e</sup> chambre de la section contentieux du Conseil d'Etat, p8 du rapport*).

Dans le cadre de la remise des prix Pierre-Laurent Frier, notons le thème du mémoire de M. Guillaume Lambert, de l'Université de Paris-Sud, « ***l'infraction de blanchiment sur le marché de l'art*** ». Vigilance requise quant aux mutations de l'ensemble de notre Patrimoine.